

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYDETOM 66

Numéro SIRET : **25660150100032**

POSTE COMPTABLE : **TP Saint Estève**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2018

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	29 900 920,00	30 011 739,21	30 011 739,21
60611	Eau et assainissement	16 600,00	21 700,00	21 700,00
60612	Énergie - Électricité	102 900,00	87 400,00	87 400,00
60621	Combustibles	82 800,00	102 000,00	102 000,00
60622	Carburants	38 100,00	40 300,00	40 300,00
60623	Alimentation	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	45 000,00	25 000,00	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 300,00	6 850,00	6 850,00
60632	Fournitures de petit équipement	176 000,00	165 650,00	165 650,00
60636	Vêtements de travail	5 200,00	5 400,00	5 400,00
6064	Fournitures administratives	11 200,00	9 600,00	9 600,00
6068	Autres matières et fournitures		1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	23 780 000,00	23 814 000,00	23 814 000,00
6132	Locations immobilières		65 000,00	65 000,00
6135	Locations mobilières	230 000,00	249 802,50	249 802,50
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	300,00	300,00
61521	Terrains	34 500,00	12 750,00	12 750,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	62 500,00	37 600,00	37 600,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 500,00	5 500,00	5 500,00
615232	Entretien et réparations réseaux	43 000,00	13 000,00	13 000,00
61551	Matériel roulant	186 200,00	200 500,00	200 500,00
61558	Autres biens mobiliers	88 720,00	45 150,00	45 150,00
6156	Maintenance	141 600,00	136 200,00	136 200,00
6161	Assurance multirisques	84 790,00	63 600,00	63 600,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	6 430,00	17 580,00	17 580,00
617	Etudes et recherches	299 800,00	78 500,00	78 500,00
6182	Documentation générale et technique	10 500,00	8 700,00	8 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	1 800,00	1 800,00
6188	Autres frais divers	126 700,00	59 000,00	59 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	4 730,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	237 000,00	223 000,00	223 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers		109 626,71	109 626,71
6231	Annonces et insertions	38 500,00	49 000,00	49 000,00
6236	Catalogues et imprimés		700,00	700,00
6238	Divers	262 500,00	178 200,00	178 200,00
6248	Divers	2 994 900,00	3 238 500,00	3 238 500,00
6251	Voyages et déplacements	6 100,00	5 200,00	5 200,00
6256	Missions	19 500,00	20 200,00	20 200,00
6257	Réceptions	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	14 000,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	46 250,00	48 400,00	48 400,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	110 130,00	110 130,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	560 400,00	710 400,00	710 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 384 840,00	3 400 000,00	3 400 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	650,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	25 000,00	25 000,00
6331	Versement de transport	19 600,00	20 400,00	20 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 920,00	8 800,00	8 800,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	43 140,00	43 000,00	43 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	5 575,00	5 390,00	5 390,00
64111	Rémunération principale	1 600 400,00	1 611 660,00	1 611 660,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	63 320,00	62 350,00	62 350,00
64118	Autres indemnités	474 550,00	469 800,00	469 800,00
64131	Rémunérations	175 495,00	151 400,00	151 400,00
64138	Autres indemnités	160,00	0,00	0,00

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
64162	Emplois d'avenir	83 400,00	61 000,00	61 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	298 450,00	313 700,00	313 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	509 970,00	552 300,00	552 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 850,00	10 400,00	10 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	28 000,00	28 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	24 680,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes		350,00	350,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		26 100,00	26 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 680,00	950,00	950,00
6478	Autres charges sociales diverses		9 400,00	9 400,00
65	Autres charges de gestion courante	4 304 900,00	4 845 800,00	4 845 800,00
6531	Indemnités	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 500,00	8 500,00	8 500,00
657341	Communes membres du GFP	510 100,00	520 000,00	520 000,00
657351	GFP de rattachement	32 000,00	32 000,00	32 000,00
657358	Autres groupements	471 000,00	487 000,00	487 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	75 300,00	75 300,00	75 300,00
65888	Autres	3 105 000,00	3 620 000,00	3 620 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		37 590 660,00	38 257 539,21	38 257 539,21
66	Charges financières (b)	700 000,00	612 197,50	612 197,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	696 061,99	631 000,00	631 000,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	3 938,01	-18 802,50	-18 802,50
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6713	Secours et dots	15 000,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	6 550 000,00	6 850 000,00	6 850 000,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	6 550 000,00	6 850 000,00	6 850 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	649 762,04	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		45 520 422,04	45 749 736,71	45 749 736,71
023	Virement à la section d'investissement	938 000,00	59 632,73	59 632,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	921 715,97	938 063,27	938 063,27
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	921 715,97	938 063,27	938 063,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 859 715,97	997 696,00	997 696,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 859 715,97	997 696,00	997 696,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		47 380 138,01	46 747 432,71	46 747 432,71

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

46 747 432,71

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	396 097,50
Montant des ICNE de l'exercice N-1	414 900,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-18 802,50

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
---	----------------

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	20 500,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 500,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	556 300,00	556 000,00	556 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	5 300,00	5 000,00	5 000,00
70613	Abonnement pour enlèvement des déchets industriels et commerc	86 000,00	85 000,00	85 000,00
7078	Autres marchandises	385 000,00	386 000,00	386 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
74	Dotations, subventions et participations	33 798 799,26	33 860 114,00	33 860 114,00
74712	Emplois d'avenir	55 800,00	14 000,00	14 000,00
74718	Autres		3 000,00	3 000,00
7473	Départements	12 850,00	23 857,00	23 857,00
74758	Autres groupements	26 785 149,26	26 862 257,00	26 862 257,00
7478	Autres organismes	6 945 000,00	6 957 000,00	6 957 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 870 000,00	2 857 500,00	2 857 500,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	2 820 000,00	2 830 000,00	2 830 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	50 000,00	27 500,00	27 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		37 245 599,26	37 278 614,00	37 278 614,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		31 000,00	31 000,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		31 000,00	31 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		37 245 599,26	37 309 614,00	37 309 614,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	3 908,18	1 386,00	1 386,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	3 908,18	1 386,00	1 386,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 908,18	1 386,00	1 386,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		37 249 507,44	37 311 000,00	37 311 000,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 436 432,71
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 747 432,71
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions et droits similaires	11 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 141 312,48	0,00	0,00
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	23 173,78	0,00	0,00
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	1 118 138,70	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 198 541,16	481 810,00	481 810,00
2111	Terrains nus	280 000,00	0,00	0,00
2145	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencement	84 700,00	85 200,00	85 200,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	198 000,00	15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie		23 000,00	23 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	132 000,00	16 610,00	16 610,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	179 283,40	29 000,00	29 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 037,76	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	323 520,00	303 000,00	303 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 10 (5)	505 000,00	37 000,00	37 000,00
	Opération d'équipement n° 20 (5)	43 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 22 (5)	137 201,53	30 500,00	30 500,00
	Opération d'équipement n° 23 (5)	35 000,00	15 000,00	15 000,00
	Opération d'équipement n° 24 (5)	498 379,81	40 000,00	40 000,00
	Opération d'équipement n° 25 (5)	266 000,00	15 000,00	15 000,00
	Opération d'équipement n° 26 (5)	50 000,00	70 000,00	70 000,00
	Opération d'équipement n° 27 (5)	126 000,00	171 000,00	171 000,00
	Opération d'équipement n° 28 (5)	48 500,00	50 000,00	50 000,00
	Opération d'équipement n° 29 (5)	505 000,00	160 000,00	160 000,00
	Opération d'équipement n° 30 (5)		12 732 000,00	12 732 000,00
	Total des dépenses d'équipement	4 564 934,98	13 804 310,00	13 804 310,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	279 212,00	0,00	0,00
1312	Régions	50 212,00	0,00	0,00
1313	Départements	60 000,00	0,00	0,00
1318	Autres	169 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	850 000,00	857 000,00	857 000,00
1641	Emprunts en euros	850 000,00	857 000,00	857 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	6 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	6 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	1 233,96	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	1 233,96	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 136 445,96	857 000,00	857 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	5 701 380,94	14 661 310,00	14 661 310,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	3 908,18	1 386,00	1 386,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 908,18	1 386,00	1 386,00
139158	Autres groupements	3 908,18	1 386,00	1 386,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	3 908,18	1 386,00	1 386,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 705 289,12	14 662 696,00	14 662 696,00

SYDE TOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2018
I - VOTE DU BUDGET		I	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2017 (11)		1 501 004,51	
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		16 163 700,51	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	872 212,00	3 482 000,00	3 482 000,00
1312	Régions		1 000 000,00	1 000 000,00
1313	Départements		432 000,00	432 000,00
1318	Autres		2 000 000,00	2 000 000,00
1322	Régions	50 212,00	0,00	0,00
1323	Départements	171 000,00	50 000,00	50 000,00
13258	Autres groupements	16 000,00	0,00	0,00
1328	Autres	635 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 506 500,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 506 500,00	10 000 000,00	10 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 378 712,00	13 482 000,00	13 482 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	587 367,72	930 911,96	930 911,96
10222	F.C.T.V.A.	136 000,00	183 000,00	183 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	451 367,72	747 911,96	747 911,96
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
	Total des recettes financières	587 367,72	930 911,96	930 911,96
	TOTAL RECETTES REELLES	2 966 079,72	14 412 911,96	14 412 911,96
021	Virement de la section de fonctionnement	938 000,00	59 632,73	59 632,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	921 715,97	938 063,27	938 063,27
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	3 300,00	2 700,00	2 700,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	580,00	580,00	580,00
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	13 078,00	13 078,00	13 078,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	138 246,00	192 914,00	192 914,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	50 874,00	43 359,50	43 359,50
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	52 000,86	63 191,00	63 191,00
2804181	Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études		430,00	430,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	15 436,00	15 436,00	15 436,00
28051	Concessions et droits similaires	26 342,00	19 402,22	19 402,22
28088	Autres immobilisations incorporelles	791,00	791,00	791,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	794,00	794,00	794,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	27 257,89	26 069,51	26 069,51
28138	Autres constructions	49 508,00	8 884,50	8 884,50
28145	Installations générales, agencements et aménagements	33 233,00	35 827,56	35 827,56
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	75 551,00	76 720,62	76 720,62
281531	Réseaux d'adduction d'eau	800,00	800,00	800,00
281534	Réseaux d'électrification	104 000,00	104 000,00	104 000,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	86,34	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	6 907,35	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie		808,00	808,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	59 895,14	59 910,53	59 910,53
281728	Autres agencements et aménagements	38 333,20	28 601,94	28 601,94
281735	Installations générales, agencements, aménagements construct°	2 500,00	2 500,00	2 500,00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	3 500,00	2 478,03	2 478,03
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 074,06	518,00	518,00
28182	Matériel de transport	22 898,58	35 579,00	35 579,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 323,84	21 199,18	21 199,18
28184	Mobilier	4 412,86	3 087,01	3 087,01
28188	Autres immobilisations corporelles	175 992,85	177 403,67	177 403,67
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 859 715,97	997 696,00	997 696,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	1 859 715,97	997 696,00	997 696,00

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL			BP 2018
I - VOTE DU BUDGET			I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	4 825 795,69	15 410 607,96	15 410 607,96
			+
		RESTES A REALISER 2017 (10)	432 958,47
			+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	320 134,08
			=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 163 700,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					22 853 801,65									
1641 Emprunts en euros (total)					22 853 801,65									
02152638	Banque Populaire St Assisclé	05/02/2002		05/06/2002	1 676 939,20	R	EURIBOR	3.433	2.47197		M	X	N	A-1
03187493	Banque Populaire St Assisclé	15/05/2003		15/08/2003	1 000 000,00	F		4.38	4.38		T	X	N	A-1
00168713	CREDIT AGRICOLE	21/03/2008		01/04/2009	12 470 164,00	R	EURIBOR	3.95	4.01001		A	X	N	A-1
A1708198000	CAISSE D EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	11/03/2008		25/07/2009	2 574 564,60	F		4.78	4.77829		A	P	N	A-1
A1708202000	CAISSE D EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	11/03/2008		25/07/2010	2 574 885,23	R	EURIBOR	4.641	4.31595		A	X	N	A-1
MON256471EUR-02	CREDIT LOCAL DE FRANCE	26/02/2008		01/01/2009	1 557 248,62	F		4.18	4.15497		A	X	N	A-1
00000069121	CREDIT AGRICOLE	02/11/2016		10/04/2017	1 000 000,00	F		1.58	1.58		T	C	O	A-1
Total général					22 853 801,65									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		16 042 862,39					854 538,96	629 994,61	0,00	396 014,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		16 042 862,39					854 538,96	629 994,61	0,00	396 014,04
02152638	N	0,00		283 795,06	2,42	R	EURIBOR	2.47197	115 630,86	25,38	0,00	1,33
03187493	N	0,00		44 911,01	0,33	F		4,38	44 911,01	738,59	0,00	0,00
00168713	N	0,00		9 669 131,00	15,25	R	EURIBOR	4.01001	399 183,00	387 235,27	0,00	278 436,40
A1708198000	N	0,00		2 088 479,90	18,50	F		4.77829	68 387,30	99 829,34	0,00	42 327,86
A1708202000	N	0,00		2 086 042,49	18,50	F		4.31595	73 418,43	89 074,01	0,00	37 240,26
MON256471EUR-02	N	0,00		920 502,94	8,00	F		4.15497	86 341,68	38 477,02	0,00	34 867,94
00000069121	N	0,00		949 999,99	14,00	F		1,58	66 666,68	14 615,00	0,00	3 140,25
Total général		0,00		16 042 862,39					854 538,96	629 994,61	0,00	396 014,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	16 042 862,39					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A1.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A4

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		858 386,00	858 386,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		857 000,00	857 000,00
1641	Emprunts en euros	857 000,00	857 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 386,00	1 386,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 386,00	1 386,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	858 386,00	1 501 004,51	D001 0,00	2 359 390,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 180 696,00	III 1 180 696,00
Ressources propres externes de l'année (a)		183 000,00	183 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	183 000,00	183 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		997 696,00	997 696,00
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	2 700,00	2 700,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	580,00	580,00
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	13 078,00	13 078,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	192 914,00	192 914,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	43 359,50	43 359,50
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	63 191,00	63 191,00
2804181	Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	430,00	430,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	15 436,00	15 436,00
28051	Concessions et droits similaires	19 402,22	19 402,22
28088	Autres immobilisations incorporelles	791,00	791,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	794,00	794,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	26 069,51	26 069,51
28138	Autres constructions	8 884,50	8 884,50
28145	Installations générales, agencements et aménagements	35 827,56	35 827,56
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	76 720,62	76 720,62
281531	Réseaux d'adduction d'eau	800,00	800,00
281534	Réseaux d'électrification	104 000,00	104 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	808,00	808,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	59 910,53	59 910,53
281728	Autres agencements et aménagements	28 601,94	28 601,94
281735	Installations générales, agencements, aménagements construct°	2 500,00	2 500,00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	2 478,03	2 478,03
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	518,00	518,00
28182	Matériel de transport	35 579,00	35 579,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 199,18	21 199,18
28184	Mobilier	3 087,01	3 087,01
28188	Autres immobilisations corporelles	177 403,67	177 403,67
021	Virement de la section de fonctionnement	59 632,73	59 632,73

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 180 696,00	432 958,47	320 134,08	747 911,96	2 681 700,51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A5.2

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 359 390,51
Ressources propres disponibles	IV 2 681 700,51
Solde	V = IV - II (6) + 322 310,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

ANNEXES	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN

A6.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilés	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A7

A7 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A8

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2018
---	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

II - ANNEXES

II

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	37 309 614,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2018
---	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Dir Adj Ets Pub 40 à 150000hts	A	0	0	0	0	0	0
Dir Ets Publics 80 à 150000hts	A	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21	0	21	18,1	0	18,1
Administrateur Général	A	1	0	1	1	0	1
Attaché Hors Classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur Adj Ets Pub de 40 à 150000 hab	A	1	0	1	1	0	1
Directeur Ets Publics de 80 à 150000 hab	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	6	0	6	4,5	0	4,5
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	7	0	7	6,6	0	6,6
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		72	0	72	56,4	5	61,4
ingénieur en Chef hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	2	0	2	0,9	0	0,9
Technicien ppal 1ère classe	B	3	0	3	2,7	0	2,7
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	27	0	27	17	0	17
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0	0	0	5	5
Adjoint technique ppal 1° cl	C	5	0	5	4	0	4
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	16	0	16	15,8	0	15,8
Agent de maitrise	C	12	0	12	9	0	9
Agent de maitrise principal	C	4	0	4	4	0	4

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2018
---	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	93	0	93	74,5	5	79,5
--	-----------	----------	-----------	-------------	----------	-------------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique 2ème classe	C	TECH	349	0,00	CDI	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				18 200,00		
Agent polyvalent	N			18 200,00	CAE	CDD
TOTAL GENERAL				18 200,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Traitement des boues de STEP	01/01/2006	16/11/2005	25660550100040	SPA	oui

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Chaleur Haute Température	01/01/2018	12/04/2018	

SYDETOM 66 - 66 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
------------------------------------	---------

II - ANNEXES	II
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Toulouges, le 12/04/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 40
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES : Pour : 31
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Toulouges, le 12/04/2018

Date de convocation : 05/04/2018

Les membres du Comité syndical,

ARIS Jean-Marie suppléant MARTINE Jean Michel	
BARBARO Daniel suppléant CHAMBON Jean Louis	
BARTHES Jacques suppléant BORRAS Louis	
BATAILLE Pierre suppléant GARCIA Michel	
BILLES Jean-Paul suppléant SASOT Franck	
BLANC Paul suppléant DRAGUE René	
CALVET Guy suppléant GARRIGUE Michel	
CASADEVALL Patrick suppléant SAUPIQUE Jean Jacques	
CERVANTES Guillaume suppléant ROUSTANY René	
CHOUIDEN Mouloud-Yves suppléant RIGOLOT Isabelle	
DEL POSO Thierry suppléant MONTEVERDE Bernard	
FERRER Roger suppléant CARRERE Jean François	
FOURCADE Philippe suppléant ROCA Roger	

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

FOXONET Gilles suppléant DARIO Alain	
JALLAT Jean-Louis ESCAPE Claude	
JULIA Lucien suppléant PUIGSEGUR Louis	
LEYGUE Laurent suppléant AZEMA Bernard	
MACH Daniel suppléant CARNELUTTI Didier	
MAFFRE Michel suppléant SANCHEZ André	
MARTINEZ Théophile suppléant LLORET José	
MAURY Jean suppléant VILA Louis	
PAILLES Roger suppléant JOSSE André	
PASCAL Patrick suppléant BRUNELLE Laurent	
PERALBA Jean Claude suppléant AMOUROUX Jean	
PLA Raymond suppléant AYLAGAS Pierre	
PORTELLA Jean-Claude suppléant VIGNERY Hervé	
PUIGMAL Patrick suppléant BOUSQUET Jean Christophe	
ROIG Fernand suppléant BOSC Gilbert	
ROQUE Jean suppléant REBECQ Mireille	
ROURA Pierre suppléant CLERC André	

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SCHEMLA Dominique suppléant GEBHART Alain	
SILVESTRE suppléant MARGALET Alain	
TAHOCES Antoine suppléant GOMES Daniel	
TAILLANT Robert suppléant BAUZIL Jean Claude	
THIBAUT Jean-Jacques suppléant SALA Louis	
TOURNE Roger suppléant CHEREZ Jean	
VALIENTE Bruno suppléant SCHRECK Pierre Jean	
VALLBONA Grégoire suppléant SARRAN Michel	
VILA Jean suppléant FIGUE Antoine	
VILA Robert suppléant TROUSSEU Alain	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Toulouges, le

SOMMAIRE

I. Vote du budget

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.5	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.6	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.8	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.10	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.11	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.13	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.14	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.15	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.17	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.18	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.19	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.20	A3 - Etat des provisions	X	
p.21	A4 - Etalement des provisions	X	
p.22	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.23	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.25	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement	X	
p.26	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement	X	
p.27	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.28	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.29	A7 - Etat des charges transférées	X	
p.30	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.31	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.32	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.33	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.34	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.35	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.36	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.37	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.38	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.39	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.40	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.41	C1 - Etat du personnel	X	
p.44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.46	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.47	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.48	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.49	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.50	D2 - Arrêté et signatures	X	